



Litige avec propriétaire suite humidité et travaux

Par Locataire62

Bonjour,

Je ne sais pas si je tape à la bonne porte, mais ma compagne et moi aurions grand besoin de conseils?

Locataire d'une maison depuis quelques mois, de particulier à particulier, nous avons appris quelques jours après l'emménagement que la maison était "pourrie" d'humidité (par une ancienne locataire) et que chaque saison, les locataires quittent le logement, avant qu'une opération de remise au propre soit réalisée par les propriétaires avant mise en location.

Comment pouvons nous nous protéger pour l'état des lieux de sortie, afin d'éviter que les traces d'humidités éventuelles nous soient imputées ?

Nous avons donc fait notre deuil de vivre paisiblement dans cette maison en cherchant un autre bien. Mais depuis quelques semaines, nous vivons une situation très difficile.

Le propriétaire a en effet engagé des travaux de rejointoiement de toute la maison. Ces travaux ont soulevé plusieurs problématiques :

- absence d'envoi d'une notification de travaux par le propriétaire aux locataires (nous). Juste quelques échanges SMS, avec des difficultés pour obtenir la date de démarrage travaux.

- Absence d'une protection efficace contre les poussières générées (pas d'aspiration, bâches de protection quasi inexistantes). Nous vivons dans une poussière extérieure permanente et ne pouvons plus profiter des extérieurs. De plus, la poussière pénètre dans la maison (car très mauvaise étanchéité).

- Nous avons accepté que l'entreprise se branche sur notre installation électrique, mais avons par hasard découvert ce jour qu'elle débranchait l'arrivée générale d'eau de la maison pour ses travaux, sans se soucier de l'alimentation de nos appareils domestiques et sans nous prévenir.

- A cause des nuisances sonores (et de la poussière), nous avons du également faire garder notre chien pendant plusieurs semaines (un détail me direz-vous, mais cela rajoute au nombreuses contraintes)

Pouvons-nous refuser la poursuite des travaux ?

Pouvons-nous refuser l'accès à l'eau et à l'électricité ?

Que dit le droit par rapport à cette situation, afin de protéger (un peu) les locataires que nous sommes ?

Sachant que nous ne souhaitons pas "brusquer" le propriétaire et avoir des problèmes lors de notre départ du logement

...

Vous remerciant par avance

Des locataires désespérés ...